

Usurpation d'identité!



ATTESTATION  
DE GARANTIE

# ATTESTATION DE GARANTIE

Service d'arbitrage

## APPLICABILITE

Durée : indéterminée

Zone géographique : indéterminée

Restrictions : /

Emetteur : service client

Date d'émission : 03/09/2023

Signataire : Simon Marnat

Fonction : directeur du département

Madame, Monsieur,

Je certifie par la présente, que dans le cadre de son service de gestion d'actifs blockchain et cryptomonnaies, la société s'engage, pour l'intégralité des clients du service, et tous les actifs acquis par le biais du service, sans distinction ni restriction, aux garanties suivantes :

## ● GARANTIE DE CAPITAL

*Le groupe garantit intégralement le capital souscrit contre tout aléa ou risque de dévaluation, sans limite de montant, et engage à ce titre les capitaux propres de l'entreprise.*

## ● GARANTIE DES STOCKS

*Les stocks de cryptomonnaies/FIAT EUROS/DOLLARS acquis par la société font l'objet d'une couverture intégrale, tous risques, souscrite auprès de la compagnie d'assurances Generali.*

## ● GARANTIE D'ACCESSIBILITE

*Conformément à la législation en vigueur, le capital souscrit est disponible à tout moment, dans un délai maximal de 30 jours ouvrés, sans pénalité de sortie ou frais d'exécution.*

## ● GARANTIE DE CAPITAL

*Le fonds étatique de garantie des dépôts (FGD) couvre tous les avoirs financiers des usagers du système bancaire jusqu'à 100.000 EUR par compte en cas de mise à défaut de la banque*

Conformément aux normes légales en vigueur, notamment la Loi du 10 août 1915, telle que retranscrite dans le Code de Commerce, Livre IV, titre II, relative à la protection du consommateur, la présente attestation engage la responsabilité personnelle et pénale des dirigeants de l'entreprise en cas de manquement.

Le présent document est communiqué en l'état de la réglementation au moment de son édition. En cas de réforme susceptible de modifier la nature des garanties présentées dans ce document, le cabinet est tenu d'en faire part à l'intégralité de ses clients, dans un délai minimal de 90 jours avant la mise en application de la nouvelle réglementation, permettant ainsi à ces derniers de procéder, si tel est leur désir, à la clôture de leur compte.

Pour faire valoir ce que de droit.



Simon Marnat  
(Signature électronique)

**Babcock Luxembourg Sàrl**

Siège : 12E Rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg (Lëtzebuerg)